

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE_2018_019

Séance du jeudi 15 février 2018

Membres en exercice : 29

Date de la convocation: 08/02/2018

Présents : 18

L'an deux mille dix-huit et le quinze février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain JAFFARD,

Votants: 19

Pour : 19

Contre : 0

Secrétaire de séance: Albert DOUCHY

Présents : Jean-Pierre ALLIER, Patrick BRUN, Michèle BUISSON, Yves COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Albert DOUCHY, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Thierry MAZOYER, Daniel MOLINES, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Yves SERVIERE, Jean-Paul VELAY

Représentés: Françoise THYSS par Jean-Paul VELAY

Excusés: Laurent ARBOUSSET, Gilles CHABALIER

Absents: François BEGON, Nils BJORNSON LANGEN, Catherine BLACLARD, Paul COMMANDRE, Régis DURAND, Yves Elie LAURENT, Marie LION, Gillian MC HUGO

Objet: Travaux eau potable - DE_2018_019

Vu les délibérations DE_2016_023, DE_2017_001 et DE_2017_110 ;

Monsieur le Maire a le plaisir d'annoncer au conseil que la commune a été retenue pour être financée par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne au titre des appels à projet "réduction des fuites" et "protection et qualité de l'eau".

Cependant, pour être éligibles, il faut respecter certains impératif de délais. En l'occurrence, les projets concernés par l'appel à projet Qualité de l'Eau doivent avoir reçu un commencement d'exécution au 31 mai 2018 et le projet concerné par l'appel à projet "réduction des fuites" doit être fini en décembre 2019.

Il a donc été décidé d'échelonner les projets de la manière suivante :

Lancer, avant le 31 mai 2018, la réalisation des projets financés par l'appel à projet "Protection et qualité de l'eau":

- traitements de désinfection (montant des travaux 142 000€ et un montant d'aide de 113 600€)
- travaux de protection des captages et de la prise d'eau de Caguefer dans le même dossier (montant des travaux 250 800€ et une aide de 200 640€).

Sachant que la partie concernant la régularisation de la prise d'eau de Caguefer serait faite en dernier.

Lancer, fin 2018, la consultation pour le projet de réduction des fuites qui concerne la conduite de caguefer, de manière à réaliser les travaux courant 2019.

De manière à permettre la poursuite rapide de ces dossiers et compte tenu de la connaissance qu'ils ont acquise durant les études préalables, il a été décidé de demander aux maîtres d'oeuvre ayant réalisés les APS (ou DCE des dossiers les plus avancés) de présenter une offre concernant les missions ACT, DET et AOR pour les dossiers les concernant. Le coût de ces missions est compris dans le montant des dépenses

subventionnables Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/03/2018 048-200057594-20180215-DE_2018_019-DE

- Pour le dossier "Mise en place de traitement AEP", le cabinet Mégret a fait une offre à 7 250 € HT - 8 700 € TTC
- Pour le dossier "Travaux de protection des captages d'eau potable de Biard 1,2,4 (et collecteur Bard 1,2,4), Champlong Nord, Mazel, Fontlongue, Masmin et du Forage F2 de Grizac. Travaux rd'avandon du captage des Combes et du captable de Champlong Sud", Albert Falcon a fait un offre à 8 723.08 € HT - 10 467.70 € TTC
- Pour le dossier "Réfection de la conduite d'eau de la prise d'eau de Caguefer jusqu'à Masmejean", Aquaservice a fait une offre à 7 500 € HT - 9 000 € TTC.

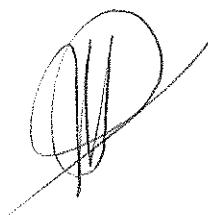
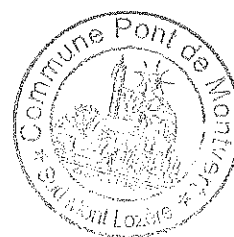
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les offres des trois cabinets d'étude.

MANDATE Monsieur le Maire pour la signature des devis afférants et le lancement des procédures de consultation dans les délais imposés par les conventions financières de l'Agence de l'eau.

MANDATE Monsieur le Maire pour le lancement des travaux.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Alain Jaffard

RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de FAR: 02/03/2018 048-200057594-20180215-DE_2018_019-DE